



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : [mairie@nancay.fr](mailto:mairie@nancay.fr)

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2024**

**DÉLIBÉRATION N°2024\_11\_007**

**Nombre de conseillers en  
exercice : 14**

**Présents : 9**

**Votants : 10**

*Date de la convocation :*  
21/11/2024

*Date d'affichage :*  
21/11/2024

**OBJET : Contrat acquisition  
de progiciels et de prestations  
de services**

L'an deux mille vingt-quatre  
le vingt-huit novembre à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF, MARY.  
Messieurs BAILLY, LEFEVRE, RAGOBERT, URBAIN.

Excusés : Madame GUÉRU, Monsieur PERRIER.

Absents : Messieurs BARRÉ, BONNOT, IMBAULT.

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS.

Monsieur Michel PERRIER a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
autorise le Maire à signer le contrat d'acquisition de progiciels et de  
prestations de services avec Berger Levraut pour une durée de 3 ans à  
compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024.

Le montant annuel s'élève à 2 970.00 € H.T. pour la cession du droit  
d'utilisation et à 330.00 € H.T. pour la maintenance, formation.

Fait à Nançay, le 29 novembre 2024

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN ;

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 29 novembre 2024.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-  
Préfecture le :

Publié ou notifié le :